

CHARLES DE FOUCAULD : COMMENTAIRES A L'EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU  
6ÈME DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE  
Mt 5,17-37

*« Ne croyez point que je suis venu abolir la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. En vérité, je vous le dis : le ciel et la terre ne passeront pas avant que tout ce qui est dans la loi ne s'accomplisse, jusqu'à un iota et jusqu'à un point. Aussi celui qui se sera relâché d'un de ces commandements-ci, même les plus petits et aura enseigné ainsi aux autres, sera au dernier rang au jour du jugement. Mais celui qui aura pratiqué et enseigné, sera grand dans le royaume des cieux. » [5. 17-19]*

Mon Dieu, je vous adore entre la Ste Vierge et S. Joseph. Je me serre entre eux contre vous... me voici à vos pieds... Faites que je vous regarde sans cesse, que je vous écoute parfaitement, que je vous aime de tout mon cœur...

« Je ne suis point venu abolir la loi et les prophètes », non, puisque c'est moi qui les ai faits, et que leurs paroles sont mes propres paroles, mais « les accomplir » c'est-à-dire : 1° réaliser ce qu'ils ont prophétisé et figuré, 2° achever, compléter leur œuvre, lui donner sa dernière perfection. ... « Le ciel et la terre ne passeront pas avant que tout ce qui est dans la loi ne s'accomplisse ». La réalisation de tout ce qui est prophétisé et figuré dans la loi s'accomplira nécessairement, puisque c'est la parole de Dieu, dont la prescience est infaillible. Je suis si loin d'abroger la loi que je vous déclare de la manière la plus formelle que la fin du monde ne viendra que quand toutes ses prophéties et ses figures se seront réalisées de la manière la plus complète jusqu'à un iota et jusqu'à un point. » ... « Celui qui se sera relâché d'un des commandements, même les moindres, de la loi, et aura enseigné ainsi aux autres, sera au dernier rang au jour du jugement. » Tous les commandements de la loi restent stables, mais je les « accomplis, je les conduis à leur dernier accomplissement », en en perfectionnant un certain nombre. Aucun n'est abrogé, mais plusieurs sont perfectionnés par moi. Je n'abroge pas les sacrifices, mais je les perfectionne, je les conduis à leur « dernier accomplissement », en remplaçant les victimes grossières par « l'hostie pure » prédite par les prophètes. Je n'abroge pas le sacerdoce, mais je le perfectionne, je le conduis à son « final accomplissement », en remplaçant le sacerdoce héréditaire par un autre sacerdoce où la dignité se transmet d'une manière toute pure et toute angélique. Je n'abroge pas la circoncision, mais je la perfectionne, je la conduis à « son parfait accomplissement », en la remplaçant par le baptême qui rend à l'âme une pureté si grande et une dignité si haute, que cela lui ouvre les portes du ciel. Je n'abroge pas le temple de Salomon, le tabernacle de Jérusalem et le culte de la loi de Moïse, mais je les perfectionne, je les conduis à leur parfait achèvement, à leur accomplissement définitif ici-bas, en les remplaçant par les temples, les tabernacles, le culte dont les premiers n'étaient que la figure prophétique. ... Celui donc qui négligera le moindre de ces commandements, c'est-à-dire des commandements que je donne présentement, des commandements sous leur forme « accomplie », parfaite et définitive, telle que moi je vous les présente, celui-là sera « au dernier rang au jour du jugement », même si le commandement qu'il viole est « un des moindres ». Tous les commandements que je fais sont grands et infiniment grands, puisque tous sortent de la bouche de Dieu, sont l'œuvre de Dieu ; bien que certains de mes commandements soient de moindre importance que d'autres, de même que mes créatures sont d'inégale perfection, tous mes commandements doivent être pour toi d'un prix inestimable, et par suite du respect infini et égal que tu leur dois à tous en tant qu'ils viennent de ton Maître et Seigneur, et par suite de l'amour infini et égal que tu leur dois à tous comme venant de ton divin Bien-aimé. Il est donc vrai qu'il y a des commandements moindres les uns que les autres, et à mes yeux et aux tiens, et en eux-mêmes ; mais il est vrai aussi que tous mes commandements doivent être accomplis par toi avec un respect, une obéissance, un amour absolument égal, à cause de Celui qui est leur auteur commun, dont toute parole doit être reçue par toi avec un respect,

un amour, une obéissance infinie, sans mesure, et par conséquent égal. ... Celui qui viole le moindre de ces commandements « accomplis » et définitifs que je donne, sera donc au «dernier rang au jour du jugement », c'est-à-dire : à l'heure de sa mort : il sera d'autant plus puni dans l'enfer, il aura à subir une expiation d'autant plus douloureuse au purgatoire, il aura un degré d'autant moins élevé au ciel, que ses transgressions auront été soit plus graves, soit moins expiées, soit plus persévérantes, soit moins effacées à ses derniers moments par la contrition et les sacrements. Mais « celui qui aura pratiqué et enseigné, sera grand dans le royaume des cieux », celui qui prêche d'exemple sera grand dans le ciel, et quand il joint à l'exemple la parole dans la mesure où je le lui commande, il reçoit un degré de gloire de plus pour cet acte d'obéissance <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> C. DE FOUCAULD, *Commentaire de Saint Matthieu. Lecture Commentée de l'Évangile*, Nouvelle Cité, Paris 1989, pp. 245-247.